

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 36 (1999)
Heft: 1372

Artikel: Protection du patrimoine mondial
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1014532>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Protection du patrimoine mondial

Certains trésors du patrimoine mondial sont la possession de petits États pauvres, incapables d'affronter deux tâches : s'ouvrir au tourisme de masse et prévenir la dégradation des sites. Quelle fiscalité imaginer pour leur subventionnement ?

AU CHAPITRE DE la mondialisation, ses bienfaits et ses méfaits, il est rare que l'on porte, ce devrait être à son actif, la démocratisation du tourisme. Et quand on l'évoque, c'est pour souligner, non sans supériorité implicite, ses aspects caricaturaux : quartiers chauds des pays chauds, encolonnade des cars devant les grands sites répertoriés, groupes-bouchons dans les salles de musée, amusement sur commande des gentils organisateurs, etc... Mais le tourisme moutonnier n'enlève rien à cette conquête des temps modernes : des hommes et des femmes, au revenu souvent modeste, peuvent s'offrir, parfois en épargnant durement, le voyage de leur rêve, même aux antipodes. Et avec quelle fraîcheur, quelle capacité d'émerveillement, quelle curiosité authentique !

Ce tourisme, désormais de masse, exerce sur les sites une pression d'usure et de dégradation, alors même que beaucoup n'ont pas été scientifiquement fouillés, ni restaurés. Les pays qui détiennent ce patrimoine sont le plus souvent des pays pauvres. Ils encaissent les recettes immédiates du tourisme. Ils n'ont pas les moyens d'une politique à long terme. Dès lors le financement du patrimoine mondial se pose. L'Union européenne, à l'intérieur de ses frontières, organise ce soutien par ses fonds structurels. Il n'est pas de place espagnole en restauration où un grand panneau n'annonce le subventionnement de l'Union. Mais à l'échelle mondiale, les ressources de l'Unesco sont dérisoires, et donc les soutiens qu'elle peut apporter.

Pas d'accès à des grands sites sans taxe d'entrée. Si élevée soit-elle, elle ne couvre que les frais de surveillance et de conciergerie. Mais elle donne droit à une pleine exploitation photographique du site. Et quelle photomania ! Dans les musées, en revanche, entrée payante et, souvent, photographies interdites, même sans flash. L'exploitation des œuvres, sous forme de cartes ou de livres, est donc réservée.

Mais cette réserve, la technique l'a fait sauter. La reproduction, voire le piratage, des livres, des images, de la musique, par photocopie, scannage, enre-

gistrement a pris de telles proportions que les défenseurs de la propriété intellectuelle ont cherché à prélever leurs droits en amont. Au lieu de taxer toute reproduction effective, ils cherchent un prélèvement à la source frappant les supports de duplication, quel que soit finalement leur emploi.

Le film photographique a jusqu'ici échappé à cette recherche. Probablement en raison de son usage multiple : la photo de famille n'est pas reproduction d'une œuvre d'art.

Taxe Unesco

Une taxe, même très modeste, sur tout film photographique dégagerait des sommes considérables qui permettraient à l'Unesco de financer des campagnes de maintenance, de restauration, de fouille qui dépassent les possibilités des États nationaux.

Comme il n'y a pas de gouvernement mondial pour l'imposer, il n'est pas utopiste d'imaginer un accord volontaire des fabricants, sous le contrôle des États nationaux où ils produisent, ou encore des règles de droit international semblables à celles qui régissent la propriété intellectuelle.

La mondialisation a pour conséquence logique l'apparition de tâches mondiales qui doivent avoir un autre financement que la cotisation annuelle (parfois impayée) des États membres des organisations internationales. Le patrimoine culturel est reconnu comme un des domaines premiers d'intervention. À frontières ouvertes, tout citoyen du monde en a la jouissance, mais la propriété est au-dessus des forces de l'État qui la détient, même s'il en tire recette. Seule une fiscalité mondiale serait à la mesure de cet enjeu. Il faut s'accoutumer à cette idée. *ag*

AMÉRICANISME

Hors du panier européen

MICHAEL JORDAN PREND sa retraite ; le plus grand basketteur de tous les temps ? Probablement, puisque la presse le dit. Le Chicagoan a eu droit à une pleine page dans tous les journaux suisses. Mais qui a vu un match des Chicago Bulls à la télé, un vrai, pas trente secondes d'extraits de temps à autre ? La réponse est simple : en Europe, presque personne, si ce n'est les habitués des chaînes cryptées, tard dans la nuit. L'a-t-on vu en chair et en os, sur des parquets européens ? Jamais depuis les jeux de Barcelone.

Le basket est-il devenu un sport vraiment populaire ? Au-delà de l'effet mode – de jeunes ados habillés rap et jouant nonchalamment avec une balle orange derrière des grillages comme aux USA –, pas vraiment. En Europe, les terres d'élection de la balle au panier ont toujours été les nations de l'arc méditerranéen, surtout à l'Est : pays de l'ex-Yugoslavie, Grèce, Turquie, avec quelques surges plus nordiques du

côté de Limoges et la curieuse exception des pays baltes. Les terres riches, celles du Nord, restent imperméables. D'une certaine manière la tentative planétaire de la NBA d'imposer partout son basket a échoué. Alors pourquoi Jordan et ce déluge médiatique ?

L'extraordinaire prégnance de l'imagierie de l'Amérique en est bien sûr la raison principale. En 1998, 80 % des entrées dans les salles de cinéma l'ont été pour des films américains. Il y a 25 ans, on était à 30 %. L'empire américain repose sur sa mythologie, ses stars et ses symboles. La capacité de fabriquer des icônes est sans doute un des attributs les plus secrets et les plus redoutables du pouvoir. Rien n'est vraiment voulu. La force des États-Unis est plutôt dans cette absence d'intentions : une icône ne se décide pas vraiment, elle jaillit avec évidence, pure manifestation de puissance depuis les débuts du christianisme au moins : ceci est mon corps, ceci est mon sang. *jg*